L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 9 NOVEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. BUREAU, modiste fashionable (Modes Parisiennes) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal. [illegible]

A LOUER.

POUR messieurs sans famille.—Deux bonnes chambres de galerie dans une famille [illegible] respectable. Entrée indépendante. Trois lignes de chemins de fer urbains dans le voisinage immédiat. On parle l'anglais et le français. Rue Philip, 126. 9 nov—10t

A VENDRE.

UNE propriété—Coin Galvez et Orange, comprenant 6 lots, 115x151, avec écurie pour 15 chevaux, maison double couverte en ardoises, 8 chambres, 2 fosses d'aisances, avec magasin de provisions. Conditions faciles. S'adresser, 233 Ursulines, coin Villeré. 9 nov—1m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN homme parlant le français et l'anglais, pouvant fournir de bonnes recommandations, désire trouver de l'emploi dans un magasin de campagne. S'adresser à J. O., 117 rue Dumaine. 31oct—13f

DES émigrants arrivant d'Europe désirent se placer. S'adresser à l'Hôtel des Emigrants, No 13 rue Dumaine. 16 oct—1m

PAR LE CONSTABLE.

A. Paterno vs. Charles Mayer.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 12,849.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procèderai à la vente à l'encan, sur les lieux du défendeur dans cette affaire, encoignure des rues Chartres et Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 20 novembre 1889, 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu de la pension et bar-room, consistant en liqueurs et meubles de maison, d'après inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9 nov—9, 16, 20.

D. D. Van Buskirk vs Chas Hoffmann et Jos. Datis.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 11,014—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procèderai à la vente à l'encan, VENDREDI, 15 novembre 1889, à midi, à mon entrepôt No 157 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir : Deux (2) vaches saisies dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 nov—5 10 15

David Defrechou vs. Jos. Rebeile.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 16,713.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à mon entrepôt, No 159 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 oct—30—nov 5 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Anne Belleoeur, femme de Jean Pierre Fontan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,364—Division A—Attendu que Jean Pierre Fontan a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Anne Belleoeur, femme de J. P. Fontan, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
8nov—8 12 17

Succession de Joseph A. Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,356—Division E.—Attendu que William H. Wright, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A. Wright, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
8nov—8 10 17

Succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villere.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,773—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Villere Stinson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
8nov—8 8 12

Succession de John Brunneo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5570—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de John Brunneo, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 nov—3, 6, 12

Succession de Mme Julia Abes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,450 — Division D. — Attendu que Mme Mary Sonneberg, veuve de S. Ehrlich, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Julia Abes, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 nov—7, 12, 16

Succession de Frank Luning ou Lunink.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,460—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte [illegible] présenté par Herman Schroeder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible] 7 12 16

Succession de Mary Rauer, femme de Antonio Mascaro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,351—Division [illegible] Attendu que Antonio Mascaro a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary [illegible] femme de Antonio Mascaro, décédée [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible] 6 10 15.

Succession de Jones Menesses.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,162—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 [illegible] 6 10 15

Succession de Joseph Schwarzs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,361—Division E. Attendu que Joseph Spinner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Schwarz, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er nov—1, 5, 10

Succession de James Ottersen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28 330—Division C—Attendu que John B Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Ottersen, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 nov—3 8 12

Succession de James Ozeary.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,331—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par William H. Sterling, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er nov—1 5 10

Succession de Thomas Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,3[illegible]—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Murray, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible] nov—3 6 10

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages quasi-ordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéro simple ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 NOVEMBRE 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars ; Demi-Billet $10 ; Quart de Billet $5 00 ; Dixième de Billet $2 00 ; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1	Lot de..	$300,000, sont	$300,000
1	Lot de..	100,000, ...	100,000
1	Lot de..	50,000, ...	50,000
1	Lot de..	25,000, ...	25,000
2	Lots de..	10,000, ...	20,000
5	Lots de..	5,000, ...	25,000
25	Lots de..	1,000, ...	25,000
100	Lots de..	500	50,000
200	Lots de..	300, ...	60,000
500	Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de...$500, sont...	...	$50,000
100 Lots de...$300, ...	...	30,000
100 Lots de...$200, ...	...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, sont...	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

On demande des agents partout.

[illegible] Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement [illegible] écrivez lisiblement à l'adresse ci-dessous, [illegible]

IMPORTANT.

[illegible]

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

[illegible]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— avec une —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an..............	$12 00
Six mois..............	6 00
Trois mois..............	3 00
Un mois..............	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..............	$3 00
Six mois..............	1 50
Quatre mois..............	1 00
Un mois..............	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73......CHARTRES......73

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7ème jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir : Interdiction de Angèle Candide Aviauna, femme de Michael Hoeffner, No 27,787, Division "B".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui, présents, E. L. Mayer J. pour le demandeur, Félix J. [illegible], curateur ad hoc. Après avoir entendu les témoignages, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts médicaux dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons ci-dessus données.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Aviauna la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens ; que Michael Hoeffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 12 octobre 1889.

FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
20 oct—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 27me jour de septembre 1889, jugement a été rendu dans cette cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir:—

Pour l'affaire de l'interdiction de Mlle Nellie Vallere—No 27,779—Division C.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents : MM. F. E. Rainold, à [illegible] pour la poursuite et N. H. Rothe [illegible], pour la défense ; et, après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, la cour, considérant que les témoignages ont pleinement établi que la défenderesse devrait être interdite ;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant la dite défenderesse, Nellie Vallere, incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété ou de contracter aucun acte valide qui pourrait être contracté par une personne saine d'esprit ; et que, en conséquence, elle soit et est par le présent interdite à toutes fins et objets.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que les honoraires du docteur F. E. Archinard, médecin expert, soient fixés à vingt-cinq dollars, et que les honoraires de N. H. Roberts, Esq., avocat pour la défenderesse, soient fixés à vingt dollars, et que les dits honoraires soient taxés comme frais dans cette affaire et que tous les frais soient payés par la défenderesse.

Jugement rendu le 27 septembre 1889.
Jugement signé le 2 octobre 1889.

(Signé) : FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3ème jour du mois d'octobre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
15oct—15 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

Ferdinand Baumsch vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 28,351 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Monnanl, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 nov—9 12 17

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,361 — Division C. — Thomas King vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Attendu la cession de propriété du pétitionnaire Thomas King soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. J. Blanchard, notaire, en son bureau, No 30 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 9ème jour de novembre 1889 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que James Massey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 octobre 1889.
Signé : F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. A. BARRETT, Député Greffier.
31oct—26—31 au 30 nov

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—R. J. Beavey & Co vs leurs créanciers—No 2[illegible],632 Division B. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers des dits insolvables soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, en son bureau, le 7 novembre 1889, à 11 heures A. M. et continuer jusqu'au 7me jour de décembre 1889, inclusivement, dans le but de considérer et déterminer le temps et les lieux et les termes et conditions sur lesquels les propriétés et crédits cédés et livrés par les insolvables seront vendus et disposés.

Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
29 oct—27 au 7 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,207, Division B.—D'Antoni, Sideti & Lewis (Stephen D'Antoni, A. Sideti et F. H. Lewis) vs. leurs créanciers—Ordre de Cour. Qu'une cession de toute la propriété de D'Antoni, Sideti & Lewis et Stephen D'Antoni, A. Sideti et F. H. Lewis, insolvables, soit, et est par le présent, acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers ; qu'une réunion des créanciers des dits insolvables soit convoquée conformément à la loi en l'étude de R. J. Blanchard, notaire en cette ville, pour le 5me jour de décembre 1889, les dits créanciers devant être notifiés de cette réunion conformément à la loi ; que Geo. C. Preot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables, et que toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété des dits insolvables, soit suspendues.

Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
3 nov—27 au 5 déc.

Robert Buenecht vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2,051.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier et dernier compte présenté par Andrew J. Murphy, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27oct—27 31—5 nov

Etat de la Louisiane vs. Mexican International Improvement Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,167—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Louis A. Adam, receveur de la Mexican International Improvement Company, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 oct—27 31—5 nov

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Carlo Repetto vs ses créanciers—No 28,272—Ordre de Cour.—La cession des biens de la société sociale existant ci-devant entre le pétitionnaire Carlo Repetto et G. B. Sharbero, faisant sous le nom de G. B. Sharbero & Cie., et du dit Carlo Repetto, individuellement, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kitchener, notaire, le SAMEDI, 9me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., pour que l'insolvable porte devant les dits créanciers un rapport des affaires de la dite raison sociale et de lui-même, qu'un syndic soit nommé, et qu'il obtienne d'eux sa décharge de dette et de leur abandonner sa propriété, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, Carlo Repetto, et les biens de la raison sociale ci-devant existant entre le pétitionnaire et G. B. Sharbero, demeurent suspendues.

Nouvelle-Orléans, 28 octobre 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. HAWKIN, Député greffier.
30 oct—30 nov—3 8

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,050—Division E.—Mike Fritz versus créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Mike Fritz soit, et est, par le présent, acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1152 rue des Magasins, en cette ville, le MARDI, 5ème jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres questions qui pourront lui être soumises et spécialement pour considérer l'opportunité d'accorder au dit pétitionnaire sa décharge de ses dettes et passifs ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que E. J. Ménil, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme,
JAS. D. HAWKIN, Député Greffier.
11oct—27 au 5nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,261 — Division B — Brandao & Gill vs. leurs créanciers — Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Brandao & Gill, composée de E. A. Brandao et John J. Gill, soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son bureau dans les rues Commune et Carondelet, le JEUDI, 14me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur les applications des dits pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que W. W. Vinet, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1889.
Signé : FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
27 oct—1 5 au 28 nov

Avis.

A. SIMON, la Cosmopolite, coin Dumaine et Bourbon—Abonnement à toutes les publications, étrangères à domicile.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur connue comme le No 366 rue Decatur, entre les rues Ursulines et Hôpital, et aussi terrains dans la rue Galvez.

Merchants Mutual Insurance Co. vs. Dominge Fatjo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,556—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commercial, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Décatur, anciennement Vieille-Levée, Galatin, Hôpital et Ursulines, désigné par le No 43 sur un plan dressé par J. Pilié, [illegible] voyer de la ville, daté le 20 décembre 1833, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte du 26 janvier 1834 pardevant Wm Christy, ex-notaire de cette ville.

Le dit lot de terre mesurant en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue Décatur, vingt-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Gallatin, quatre-vingt-deux pieds six pouces de profondeur sur le côté inférieur contigu au lot No 41 et soixante-dix neuf pieds neuf pouces et une ligne de profondeur ainsi sur la ligne adjacente au lot No 43, allant d'une à l'autre des dites rues.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 nov—4 12 19 26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick A. Voigt vs Mme Barbara Spach et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,125—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq, de l'îlet numéro cinquante, borné par les rues Annette, Gallatin, St-Antoine et France, sur un plan dressé par J. Brilly le 3 avril 1847, déposé comme plan No 41 des livres de plans No 5, en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville. Lequel lot mesure vingt-six (26) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de face rue Annette sur cent quinze (115) pieds cinq (5) pouces et une (1) ligne entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—30—nov 4, 11, 18, 26, 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. W. McMahon vs. M. Doll et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 28,316. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre dans l'îlet No 283, dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues St-André, Félicité, Remparts et Dryades, laquelle portion de terre forme partie d'un lot de terre désigné par le No 12 et mesurant, en mesure américaine, plus ou moins, vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de face à la rue St-André, cent vingt-et-un (121) pieds trois (3) pouces et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du lot No 11 vers la rue des Remparts et cent vingt-six (126) pieds deux (2) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt-cinq (25) pieds de large dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 nov—4 11 18 26—27 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de marchandises sèches, lingerie, mercerie, etc., etc.

A. Lehmann et Cie vs. Emile D. Aron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,124—En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 octobre 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 11 novembre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au No 227 rue du Canal, encoignure Basin : Tout le contenu du dit local, consistant en un grand stock de marchandises sèches et assorties, articles de toilette, merceries, etc., etc., comme par inventaire enliassé en mon bureau.

Aussi—les installations, comptoirs, vitrines, rayons, etc., dans le dit magasin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 oct—4 8 11 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de terres améliorées sur le Chemin de Gentilly, à environ 10 milles de la ville, convenables pour fermes, vacheries ou pâturage, etc.

— Dans l'affaire de —

Veuve A. G. B. de Marnieon vs Henry Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,736—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, à peu près deux et un quart lieues de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, faisant une partie de la plantation anciennement appartenant à [illegible] et désigné par le numéro [illegible] sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 mars 1840 déposé pour référence à l'étude de E. Bouny, [illegible], une copie duquel est déposé au bureau du shérif, et mesurant conformément au dit plan, un arpent de face au Chemin Gentilly au Bayou Gentilly, sur une profondeur de vingt et deux tiers d'arpents, entre lignes parallèles.

2° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly ou du côté gauche du [illegible], dans le troisième district de cette ville, mesurant, conformément au dit plan ci-dessus décrit, plus ou moins, à peu près quatorze arpents et soixante-douze pieds de face au bayou Gentilly au Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière, plus ou moins, à peu près cinq milles [illegible] à peu près à la ville de la Nouvelle-Orléans, et à peu près vingt-un arpents en [illegible] mille cent quatre-vingt-deux pieds à peu près sur la ligne du bas du dit morceau de terre. Lequel dit morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze lots désignés par les numéros cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-quinze, cent quatre-vingt-dix-sept, cent quatre-vingt-dix-neuf, deux cent un, deux cent trois, deux cent cinq, chacun mesurant un arpent de face au bayou Gentilly ou Chemin de Gentilly sur une profondeur variant comme indiqué sur le dit plan.

3° Un autre morceau de terrain situé à la droite du Chemin de Gentilly, ou du côté de la ville, à l'arrière du Troisième District de cette ville, mesurant, d'après le plan ci-dessus mentionné quatorze arpents, soixante-douze pieds de façade sur le Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière, plus ou moins, d'environ cinq arpents et dix-sept pieds sur la limite supérieure du dit morceau de terre du côté de la ville de la Nouvelle-Orléans, et environ six huit arpents en [illegible] mille trois cent dix-huit pieds à peu près sur la limite inférieure du dit morceau de terre. Lequel dit morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze lots désignés par les Nos cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-douze, cent quatre-vingt-quatorze, cent quatre-vingt-seize, cent quatre-vingt-dix-huit, deux cents, deux cent deux, deux cent quatre, deux cent six, deux cent huit, deux cent dix, deux cent douze et deux cent quatorze, chacun mesurant environ un arpent de façade sur le chemin de Gentilly, sur une profondeur variant comme il est indiqué sur le dit plan. Les améliorations sur ce morceau de terre consistent en une bâtisse en bois, ayant deux chambres, mesurant chacune dix huit pieds sur vingt, et un hangar devant de dix pieds sur trente ; une écurie couverte, en bois, de vingt pieds sur quarante ; un poulailler et une partie d'une profondeur de [illegible] pieds, la façade et environ un tiers de la profondeur de chacun de ces lots sont [illegible] d'un [illegible] de fer. Le tout d'après un plan déposé au bureau du shérif et [illegible] exhibé à la Bourse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—nov 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Paquette vs Sidney Partridge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,364—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lyon, Laurel, Bordeaux et Annunciation (anciennement Jersey) désignée par la lettre "F" et mesurant quarante pieds de face à la rue Lyon (commençant à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Lyon et Laurel) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—5 12 16nov

Proclamation du Gouverneur

Révocation des restrictions de la quarantaine.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Attendu qu'à une séance du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane qui a eu lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 17me jour du mois d'octobre 1889, une résolution fut adoptée priant le Gouverneur de Lever une proclamation révoquant à partir du 1er novembre prochain toutes les restrictions quarantenaires à l'endroit des navires arrivant au port de la Nouvelle-Orléans ;

Donc, je, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu du droit dont je suis investi par la loi, révoque et annule la Proclamation [illegible] de Quarantaine émise par moi le [illegible] jour du mois d'avril 1889, révocation et annulation devant prendre effet à partir du 1er Novembre 1889.

[Sceau] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 23me jour d'octobre A. D. 1889.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Secrétaire d'Etat.
26 oct—6t

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage désirable dans le Premier District, rue Gravier, entre Galvez et Miro.

Succession de Marie Ellen Looney, épouse divorcée de Wm Harvey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 28,061.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 25 octobre 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir : Un certain lot de terre désigné par le No 4 de l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Galvez et Miro, et mesurant, en pied américain, 33 pieds 1 ligne de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec un cottage simple en bois ayant 4 chambres et un avant attenant, citerne, lieux d'aisance, etc., dans la cour. A l'arrière, un jardin potager en culture. Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant André Dorlocourt, notaire, 31 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

20oct—26—2 9 16 23 30 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure de valeur dans le Premier District.

Maison à deux corps de logis rue Perdido.

Dans l'affaire de la succession de feu John Wagner.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.—No 28,311.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, en date du 16 octobre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné comme lot No 25 sur un certain plan de L. Bringier, voyer, en date du 20 avril 1889 ; le dit lot mesure, en pied anglais, 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 120 pieds, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec couverture en ardoises, et ayant le tout ensemble 8 chambres, et subdivisée en deux corps de logis, avec caves, lieux d'aisances, etc. Aussi, dans la portion du fond du lot, une maison en bois à un étage, face à la rue Prieur, et ayant 4 chambres, allée de côté, caves, lieux d'aisances, et lavoir séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le restant à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection.

Les améliorations seront assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

19 oct—19 26—2 9 16 23 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable et vacante dans le 5me District.

Contenu d'un magasin de quincaillerie en bloc.—A l'encan.

Dans l'affaire de la succession de Annie Whalen, veuve en première noces de J. Thompson et en seconde noces de Stephen C. Nash.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,797.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour Division C, maintenant en congé, en date du 10 octobre 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé à Alger, maintenant cinquième district de cette ville, dans l'îlet numéro 41, qui est compris entre les avenues Pacifique et Elmore et les rues Peter et Alix, et les dits lots sont désignés par le No 11 et mesurent 31 pieds 4 pouces de face à l'avenue Pacifique sur 135 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Et, le même jour, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue Villeré, entre Séguin et Bouny, à Alger, dans le 5me district de cette ville, en vertu du même ordre, et dans la même affaire, je vendrai en bloc le contenu du magasin de quincaillerie consistant en un stock complet de quincaillerie, etc., détaillé dans l'inventaire enregistré.

Conditions—Pour la propriété foncière, comptant sur présentation de titre complet, pour le contenu du magasin, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant André Dorlocourt, notaire, No 31 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, qui devra, en sus du prix d'adjudication, acquitter les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent comptant devra être payé sur les lieux pour garantir la vente.

11 oct—11,12,19,26—nov2,9,16

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de la charte de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888 :

Primes d'incendie........	$167,161 81	
Primes maritimes........	2,722 64	
Primes de rivières........	2,756 36	
		$172,[illegible] 67
Primes acquises de 1887..........		87,[illegible] 11
Total des primes..................		$261,[illegible] 78
Intérêt, loyers et [illegible].........		15,[illegible] 20
		$267,[illegible] 48
A déduire—		
Primes non terminées pour 1889..........	$69,068 78	
Primes rendues........		
[illegible]	25,274 81	
[illegible]	7,[illegible] 73	
[illegible]	[illegible]	
		$98,[illegible] 50
Revenu net................		$168,[illegible] 68
A déduire—		
Risques de feu de 1888..........	$168,101 34	
Risques maritimes de 1888..........	1,370 45	
Risques de rivières de 1888..........	310 72	
Pertes payées pour 1888..........	$134,[illegible] 49	
Commissions..........	12,[illegible] 97	
Taxes et licence de l'Etat et de la ville..........	3,150 79	
Frais de cour et honoraires d'avocats..........	566 67	
Board of Underwriters, Salvage et Corps de Sauvetage..........	4,002 66	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte..........	22,[illegible] 93	
Profits et pertes..........	2,[illegible] 17	
		$166,[illegible] 17
		$1,[illegible] 14
A quel doit être ajouté : Pertes supportées à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir :		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888..........	$64,046 08	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888..........	6,079 08	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888..........	3,475 20	
		$73,[illegible] 36
		$73,745 00

La compagnie possède l'actif suivant, au soir du mardi, 31 décembre 1888 :

Argent dans les banques..........	$67,342 71
Primes en cours de collection..........	20,[illegible] 26
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, $126,264 26, St Bernard Steam Ship Company, $100 00, Bataillon Washington Artillery, $600 00..........	126,464 26
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange..........	32,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriété foncière valant le double du montant..........	35,[illegible] 11
Prêts sur demande garantis par titres valables..........	[illegible] 67
Billets à recevoir pour primes..........	4,[illegible] 35
Propriété foncière et meubles de bureau..........	79,[illegible] 20
Warrants de l'Etat..........	1,[illegible] 78
Débiteurs divers..........	[illegible]
	$384,[illegible] 97
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts..........	2,178 20
	$[illegible]

PASSIF.

Dividendes divers, dividendes non réclamés..........	$1,162 75
Pertes ajustées, payables en 1889..........	13,386 32
Pertes non ajustées, payables en 1889..........	2,380 75
	$17,[illegible]
Surplus net en vue des porteurs de polices..........	$341,[illegible] 00

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. MINOR, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 18e jour de janvier 1889.

(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.
[Sceau.]

DIRECTEURS.

W. G. Vincent,	E. Lafaye[illegible],
E. J. Robert,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Avis.

Au numéro 300 de la rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe, on peut voir, dans la vitrine de M. Dewees, une belle photographie de Mgr Perché, bien encadrée et de grande dimension ; elle est en vente au prix de $5.

9 oct—8t

S. GAINES, Président. W. W. GRAHAM, Caissier.

AMERICAN NATIONAL BANK

47 RUE DU CAMP,

Fait les affaires de banque en général et vend du change en somme au gré des acheteurs sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente péremptoire d'un magnifique emplacement formant l'encoignure des rues Bourbon et Hôpital.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 novembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs—

Trois lots de terre formant l'encoignure Est des rues Hôpital et Bourbon, désignés par les lettres A, B, C. Le lot A forme l'encoignure et mesure 27 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 68 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Hôpital.

Les lots B et C, avec les bâtisses en briques à étage, mesurant chacun 30 pieds de face rue Bourbon sur 68 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Le tout conformément au plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire. 9 nov—9,10,16

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de salon et de bureau, bureau pour écrire, etc.

Succession de E. De Villa.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,078.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 14 novembre 1889, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan au No 149 rue Decatur, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 novembre 1889, pour le compte de la dite succession : Un assortiment de meubles de salon, salle à manger et chambre, etc., un bureau pour écrire et une [illegible], etc. Conditions—Comptant.

2 nov—3 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession :

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 136, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Baudin, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 oct—27—2 9 16 23 30 nov

VENTE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le troisième et le sixième district.

Succession de Jules Lapice.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 26,797.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, absent par congé, en date du 16 octobre 1889, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Une moitié indivise de dix lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Annette, Hope et Law, désignés par les Nos 1 à 10 sur un plan dressé par John Gabriel, en date du 2e janvier 1836 et mesurant en pied français, les lots de 1 à 8, 30 pieds chacun de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur ; le lot No 1 formant le coin de la rue Law, et le lot No 8 le coin de la rue Hope ; les lots Nos 7 et 8 30 pieds chacun de face à la rue Hope sur 150 pieds de profondeur ; les lots Nos 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Annette sur 120 pieds de profondeur.

2° Douze lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Agriculture et Abondance, désignés par les Nos 11 à 22, sur un plan dressé par E. A. d'Hémécourt, en date du 5 février 1849, déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, et mesurant, les lots Nos 12 à 21, 32 pieds chacun de face à la rue Union, sur 124 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur ; les lots Nos 11 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Agriculture, sur 150 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No 22 mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Union, sur une profondeur et façade de 124 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue Abondance.

3° Vingt terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Abondance et Trésors, désignés par les numéros de 1 à 20, du carré No 1229, d'après un plan de A. Castaing en date du 20 avril 1848 et mesurant, le terrain No 21 pieds 11 pouces et 6 lignes rue Bourbon, sur 124 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Trésors ; les terrains de 2 à 9 inclusivement, chacun 32 pieds de façade rue Bourbon, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur ; le terrain 10, 30 pieds, 11 pouces et 4 lignes de façade rue Bourbon, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et façade rue Abondance ; les terrains 12 et 11, 30 pieds chacun de façade rue Abondance, sur 127 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur ; le terrain 13, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Union, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Abondance ; les terrains de 14 à 20, inclusivement, chacun 32 pieds de façade rue Union, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

4° Neuf terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Union, Francs-Bourgeois, Trésors et Abondance, désignés par les numéros de 1 à 9 sur le dit plan de A. Castaing et mesurant : le terrain 1, 24 pieds, 5 pouces et 1 ligne de façade rue Trésors, sur 73 pieds, 9 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Union ; les terrains de 2 à 9, chacun, 24 pieds, 5 pouces, 2 lignes de façade rue Trésors, sur 73 pieds, 9 pouces et 4 lignes de profondeur ; le terrain 9 formant l'angle des rues des Francs-Bourgeois et Trésors.

5° Huit terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Trésors et Abondance, désignés par les Nos de 1 à 8 sur le dit plan de A. Castaing, et mesurant : le terrain 1, 30 pieds, 3 pouces et 4 lignes de façade rue Trésors, sur 112 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 2 ; 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière ; et 90 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur une ligne oblique du côté de la rue Bourbon ; les terrains de 2 à 6 mesurant chacun 30 pieds de façade rue Trésors, sur 73 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur ; le terrain 8 formant l'angle des rues Trésors et Union.

6° Un terrain, avec toutes les améliorations, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Constance et Magazine, désigné par le No 2 sur un plan de Louis Surgi, en date du 27 février 1835, et mesurant 30 pieds de façade rue Jena, sur 100 pieds de profondeur.

7° Un terrain dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Neuvième, Dixième, Cumberland et Madison, désigné par le No 6 sur un plan de R. Baisson, voyer, en date du 14 mai 1835, et mesurant 51 pieds de façade sur un passage de 25 pieds de largeur s'étendant de la rue Neuvième à la rue Dixième, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales.

8° Un terrain dans le même district, carré d'îlet 129, borné par les rues Neuvième, Dixième, Jefferson et Cumberland sur le susdit plan, mesurant 3 pieds de façade rue Neuvième, le même nombre de pieds rue Dixième, sur 350 pieds de profondeur et de façade dans la dite allée de 25 pieds. A. M.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur assumera en outre le paiement des taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 oct—19 26—2 9 [illegible] nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps de logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jane.

Succession de Luke Mahoney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 2,675.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent, en congé, daté du 9 octobre 1889.

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 23 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jane et Galvez, sur un plan dressé par Knoll & Werner, arpenteurs, daté le 17 mars 1862, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville ; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jane, et mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis, avec quelques huit chambres, toit en ardoises, une cuisine à deux étages ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisances, etc.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentés par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'au paiement final garantis par le lien du vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les [illegible] usuelles sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 oct—13 19 26—nov 2 9 16

PAR HOEY & O'CONNOR.

Actions de banques, d'assurances et autres, à l'encan.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, les actions de valeurs suivantes, à savoir :

Quarante-sept actions de la banque du Canal.
Trente-neuf actions de la banque du Peuple.
Dix actions de la banque Nationale Hibernia.
Quarante-sept actions de la New Orleans Insurance Company.
Vingt actions de la Merchants Mutual Insurance Company.
Dix actions de la Factors & Traders Insurance Company.
Vingt-deux actions de la Home Insurance Company.
Cinq actions de la Sun Mutual Insurance Company.
Cinq actions de la New Louisiana Jockey Club.
Trois actions du Sugar Exchange.
Deux actions du N. O. Produce Exchange.
Conditions—Comptant avant transfert.

27 oct—27—2 3, 9 nov.

VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison désirable.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 18,611.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, arrêt daté du 16 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir :

La désirable maison-cottage double portant les Nos 418 et 420 rue Locust, entre l'avenue Jackson et la rue Philippa, carré d'îlet borné par la rue Prost, chaque côté ayant trois chambres, cuisine, citerne, propriété à distance de la rue, située dans le voisinage immédiat de l'école McDonough No 20, du marché Keller et d'une tour d'éclairage électrique, capable de donner de bons loyers. Le terrain mesurant 30 pieds de façade rue Locust, sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 5 lignes, d'après un plan de C. F. Zimpel, daté du 30 avril 1833.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur ; le reste à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement ; billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire.

19oct—19 26—nov2 9 16 23.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE COMME DEMEURE

No 681 rue Baronne, entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Ella E. Rice, décédée.

A l'encan. A crédit, longue échéance.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, 72 et 74, près Gravier, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre du juge Fred. D. King, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, ordre daté du 17 octobre 1889, Dossier No 28,039, pour le compte de la succession de Mme Ella E. Rice, décédée, il sera vendu à l'encan :

La moitié indivise de l'intérêt dans un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Sixième et l'avenue Washington, désigné comme le terrain No 4. Il mesure 16 pieds de façade rue Baronne, sur une profondeur de 150 pieds, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan que l'on peut voir à l'endroit où se fera la criée.

Un nouveau cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisances et auvent. Il donne un loyer de $12 à $15 par mois. Il y a devant une grille, un joli grillage sur la devanture et est en parfait état sous tous les rapports ; un charmant home pour une petite famille. Chars passant devant et derrière, situé près d'un marché, d'écoles, etc.

Les consentements des parties intéressées à l'autre moitié indivise de la même propriété sont vendues à la même heure et à la même place.

Conditions, à savoir : Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente avec toutes les clauses usuelles de garanties ; 10 pour cent en comptant sur les lieux ; le vendeur payera les taxes de 1889. Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 oct—26, 27,—nov 2, 16, 17, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de Terre de Valeur,

Au coin des rues Philip et Brainard.

Succession de Sarah L. Sere, décédée.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 octobre 1889. Dossier No 26,444 pour le compte de la succession de Mme Sarah L. Sere, décédée, il sera vendu à l'encan :

Un lot de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Baronne, Philip et Jackson, désigné par le lot H, lequel mesure 39 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Brainard, environ 21 pieds, 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Philip de 100 pieds, 2 pouces et 7 lignes, et 108 pieds de l'autre côté, la ligne la plus rapprochée de la rue Jackson, le tout plus ou moins, conformément au plan exposé au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de garantie usuelles 10 pour cent de dépôt devant être payés sur les lieux. Les taxes pour 1889 sont payées par la succession.

Acte de vente pardevant W. E. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16oct—16 20 27—3 10 16 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

La charmante résidence No 95 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

Le magasin en briques à trois étages, No 288 rue Decatur, entre Hôpital et Ursulines.

Cinq terrains de valeur sur les rues Tchoupitoulas et Water, entre Serapuru et Première.

Succession de Domingo Fatjo, décédé Dossier No 27,560.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place du juge F. A. Monroe, de la même Cour, Division "C", maintenant absent en congé, en date du 4 octobre 1889, Dossier No 27,560, pour le compte de la succession de Domingo Fatjo, décédé, à l'encan, il sera vendu :

Quatrième District.
Rues Tchoupitoulas et Water.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Water, Serapuru et Première, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de R. Baisson, voyer, en date du 10 mars 1853, et comme lots Nos 6 et 7 du plan de cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 23 pieds 1 pouce de face à la rue Water, 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du haut du lot No 2 près de la rue Première, 94 pieds 3 pouces et 10 1/2 lignes sur la ligne qui divise les lots Nos 1 et 2, et 91 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne du bas du lot No 1 près de la rue Serapuru, étant la même propriété acquise par le présent vendeur de Mme Emilie O'Brien, conformément à un acte pardevant A. Hero, notaire, le 22 mars 1886.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 4 sur un plan par C. A. Hedin, voyer, en date du 7 décembre 1853, et le même numéro sur un plan de la ville, et mesurant 23 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Water, 22 pieds 2 pouces et 7 1/2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Serapuru, et 107 pieds 4 pouces et 1/2 ligne sur la ligne du haut près de la rue Première. Etant la même propriété acquise par le présent vendeur de G. W. Hynson, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 9 mai 1884.

Les deux tiers d'intérêt indivis dans deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la dernière propriété décrite ci-dessus, et désignés par les Nos 1 et 5 sur un plan fait par M. Harrison, voyer, en date du 27 juin 1851 et par les Nos 8 et 11 sur le mapa de la ville ; lesquels lots mesurent comme suit, à savoir :

3° Le lot No 1 ou 8 mesure 23 pieds et 5 3/4 pouces de face à la rue Water, 22 pieds 6 pouces et 1 1/2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du haut près de la rue Première, et 85 pieds 7 pouces et 2 3/5 lignes de la ligne du bas près de la rue Serapuru.

Le lot No 5 ou 11 mesure 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 87 pieds 7 pouces et 2 3/5 lignes sur la ligne du haut près de la rue Première, et 86 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne du bas près de la rue Serapuru. Le tout avec et en usage comme entrepôt de cotons. La propriété dernièrement ci-dessus décrite a été acquise par le présent vendeur de Thos. L. Preston, conformément à un acte pardevant A. Hero, notaire, le 12 décembre 1886.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et en mesure américaine.

Résidence rue Esplanade.

5° La charmante résidence de feu Domingo Fatjo située au No 95 rue Esplanade entre Bourbon et Dauphine, dans l'îlet borné par la rue Esplanade, troisième district de cette ville.

Consistant en une résidence en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, ayant 16 à 18 chambres subdivisées en salons, parloirs, bibliothèque, salle à manger, chambres à bain et à coucher, cuisine, buanderie, etc., convenable pour une grande famille et élégamment préparée et décorée dans l'intérieur, ayant gaz partout, devant de cheminée en marbre, etc., le tout en bon ordre et bien réparé et étant dans le voisinage immédiat pour une résidence de famille.

Le terrain mesure à peu près 66 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 156 pieds 8 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles ; le tout plus ou moins, et bien entretenu ; la cour en arrière et sur le côté est pavée, deux belles caves, chambres pour bois et charbon, etc. ; elle peut être visitée avec une carte des encanteurs tous les jours, de 2 à 4 P. M.

Magasins rue Decatur.

6° Trois magasins en briques, avec une bâtisse en briques à trois étages dans le fond, connu par le No 288 rue Vieille-Levée ou Decatur, entre Ursulines et Hôpital, îlet borné par la rue Gallatin, Deuxième District de cette ville, occupé par un magasin de chaussures et résidence et loué partiellement à bail à Bise Prats jusqu'au 31 octobre 1893, à raison de $40 par mois ; un entrepôt dans le fond du lot et face à la rue Gallatin est en usage comme dépôt de glace et loué pour $10 par mois, total $50 par mois.

Le lot de terre sur lequel le magasin est situé est désigné par le No 42 et mesure 25 pieds de face à la rue Decatur, 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Gallatin sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 41, et 79 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne du haut près du lot No 43 et s'étendant au travers l'îlet de la rue Decatur à la rue Gallatin, le tout plus ou moins en pied américain.

Conditions—Comptant en passant les actes, 10 pour cent comptant seront requis sur les lieux. Actes de vente pardevant E. F. Chasse, notaire, et les taxes de 1889, à partir du jour de la vente, aux frais des acquéreurs.

5 oct—6, 13 20 27—3 9 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DEBBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Deux cottages doubles Nos 85 et 87 rue Mandeville.

Résidence No 431 rue Chartres.

Cottage double No 111 rue Espagne.

Succession de Cecile Thevenet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 27,891.

PAR STEPHEN J. DEBBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. F. [illegible] King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé. Le dit ordre est en date du 15 octobre 1889, les propriétés ci-après décrites—

1° Un certain lot de terre désigné par la lettre A sur un plan par E. Pilié, voyer, daté le 22 octobre 1886, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Royale et Dauphine, connu par le No 85 rue Mandeville, et mesurant, en pied américain, 32 pieds 2 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage en bois double avec quatre chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

2° Un certain lot de terre désigné par la lettre B sur le dit plan, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et touchant à la propriété ci-dessus et connu par le No 87 rue Mandeville, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises avec cinq chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, désigné comme lot No 5 dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Casacalvo ou Royale et Moreau ou Chartres ; le quel mesure, conformément à un plan fait par A. Castaing, le 12 janvier 1850, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, dans le No 22, Livre de Plans No 6, en pied américain, 26 pieds 4 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 93 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, No 431 rue Chartres, ayant trois chambres, deux cabinets, mansarde et une cuisine en bois couverte en ardoise dans le fond ayant deux chambres, deux caves, etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans l'îlet borné par les rues Espagne, Washington, Craps et Remparts, faisant partie d'un lot désigné par le No 240, mesurant 30 pieds de face rue Espagne sur une profondeur de 80 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu par le No 111 rue Espagne.

Conditions—Comptant en passant l'acte. L'acquéreur doit assumer les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Alphonse Barnett, notaire, au frais de l'acquéreur.

19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Laws.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 26,663.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau, No 5 rue Carondelet. SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 18 octobre 1889, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dont une portion [illegible] au numéro vingt-trois, qui est borné par les rues Melpomène, Jacobs (maintenant Freret), Terpsichore et Howard, conformément à un plan fait par Geo. T. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville ; le dit lot de terre mesurant 21 pieds et 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 97 pieds et 9 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jacobs (maintenant Freret), Solis, (maintenant Locust), Frato et Thalie, désigné comme le lot numéro un, d'après un plan par Hedin & Schlarbaum, voyer, désigné comme le No 192, dans le bureau du shérif, anciennement mesurant 20 pieds 6 pouces de face à la rue Thalie, 20 pieds 6 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, par 77 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Jacobs (maintenant Freret) et 94 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Solis (maintenant Locust) ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du montant comptant, au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Herman Dress.

No 26,615—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division "B", pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division "A", maintenant absent en congé, en date du 8 octobre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

Les magasins et résidences en briques à deux étages avec mansarde désignés par les Nos 22 et 24 rue Toulouse, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Decatur. Le terrain mesure 42 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur le devant et bâtisses en briques à deux et trois étages dans le fond, convenable soit pour affaires ou résidence.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, payable annuellement, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final ; 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour effectuer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de son adjudication, et 10 pour cent du prix de son enchère, comptant, pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 oct—9 12 19 26—nov 2 9

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE.

Nos 319 et 319 1/2 rue Chippewa.

Succession de Mme G. Meyers.

No —, Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 novembre 1889, et rendu dans la succession ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le Cottage double attrayant, en bois, couvert en ardoises, Nos 319 et 319 1/2 rue Chippewa, entre les rues Philip et Serapuru (îlet borné par la rue Annunciation), retiré de la banquette, avec joli parterre et galeries (devant et derrière, 8 chambres plâtrées, cuisine, lieux d'aisance, hangar à bois et à charbon, allées de côté, citerne, etc., à chaque logement, loué à raison de $26 par mois. Le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, accessible aux églises, écoles, marchés et lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses habituelles de sécurité ; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2 nov—2 9 16 23 30—7 déc

Magnifique Cottage Queen Anne

— ET —

Terrains de choix pour bâtir

Rue Marengo près l'avenue St-Charles

— AUSSI —

25 actions de la Municipal Improvement Company.

Succession de Charles L. Voiss.

No 26,747—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 2 octobre 1889 et rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus

1° Un élégant Cottage Queen Anne, bien construit, No 319 rue Marengo, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Baronne et Dryades, bâti en retrait de la banquette, ayant galeries devant et derrière, parloir, chambres à coucher, grande salle à manger, cuisine, chambre à bain, lieux d'aisance "bay windows", citerne, etc. Aussi, un corps de logis séparé, à deux étages, maintenant divisé en deux appartements en dessous et un grand au-dessus, la porte d'entrée pouvant aisément être transformée pour servir de remise et d'écurie, et l'étage supérieur pouvant servir de chambres pour les domestiques. De style de distribution moderne, construit avec des matériaux supérieurs et par d'habiles ouvriers, le confort et le solide y sont combinés. Le terrain est vaste, mesurant 60 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur. Les alentours s'améliorent rapidement et attirent journellement l'attention. Les amateurs de bonnes résidences ne sauraient trouver de meilleure occasion. Vente positive.

2° Trois lots de terre de choix pour bâtir, coin nord-ouest des rues Marengo et Baronne, dans le même carré d'îlet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Marengo à proximité de l'avenue St-Charles et faisant face à une des rues les plus larges et les plus désirables dans le Sixième district ; ces lots sont convenables soit pour spéculation ou améliorations.

3° Vingt-cinq (25) actions du fond capital de la Municipal Improvement Company de la Nouvelle-Orléans.

4° Un lot d'outils de charpentier d'après un inventaire enliassé.

Conditions—Pour les actions comptant, et pour la propriété immobilière un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans, pour billets spécialement garantis par lien de vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de garanties usuelles ; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

8oct—9 12 19 26—2 9 nov